



Rapport d'activité 2020

Contrôle des finances du canton de Berne



Table des matières

1	Avant-propos	1
2	Statut du Contrôle des finances	1
2.1	Mandat et objectif	1
2.2	Collaboration	2
2.3	Mandat de contrôle.....	3
2.4	Méthode d'audit.....	4
3	Activités menées en 2020	4
3.1	Vue d'ensemble.....	4
3.2	Activités de révision au 1 ^{er} trimestre 2020.....	7
3.3	Activités de révision au 2 ^e trimestre 2020	9
3.4	Activités de révision au 3 ^e trimestre 2020	11
3.5	Activités de révision au 4 ^e trimestre 2020	13
3.6	Effet des activités du Contrôle des finances	15
4	Service chargé d'enregistrer les irrégularités	15
5	Qui sommes-nous ?	16
5.1	Organisation	16
5.2	Personnel	16
5.3	Finances / Prestations	17
5.4	Autres activités	18
6	Perspectives	18
	Annexes	19
I	Liste des rapports de révision concernant tout le canton	19
II	Rapports concernant des établissements cantonaux	23
III	Liste des mandats de révision en 2020	24

1 Avant-propos

Formellement, le présent rapport d'activité s'adresse au Grand Conseil et au Conseil-exécutif (art. 23 de la loi cantonale sur le Contrôle des finances). La population du canton de Berne ou toute autre personne intéressée peuvent ainsi s'informer sur les priorités des activités de contrôle du Contrôle des finances et des événements importants.

Conformément à la législation en vigueur, les résultats des révisions ne sont pas publics et sont communiqués exclusivement aux services ayant fait l'objet d'un contrôle et aux supérieurs hiérarchiques. La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif reçoivent chaque trimestre des informations sur les principaux résultats des révisions.

Le Contrôle des finances a pour mandat d'assurer la vérification indépendante de la gestion financière et de la comptabilité des autorités, de l'administration et des établissements du canton. Partenaire fiable et compétent du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, le Contrôle des finances a pour objectif non seulement d'apporter de la confiance et de la sécurité, mais aussi de créer de la valeur ajoutée. Le compte rendu des résultats des révisions est principalement axé sur la mise au jour des points faibles et des risques ainsi que sur les potentiels d'optimisation. Sur la base des révisions qu'il a effectuées, le Contrôle des finances a inscrit dans ses rapports de nombreuses constatations et y a émis des recommandations. Le Contrôle des finances a néanmoins pu constater que dans un environnement aux multiples exigences – rendu encore plus complexe par la pandémie de COVID-19 –, l'administration et les autorités judiciaires du canton de Berne ont accompli convenablement leurs tâches, avec dévouement et professionnalisme, en 2020 également.

Le Contrôle des finances remercie le Comité Contrôle des finances, la Commission des finances, la Commission de gestion, la Commission de justice ainsi que le Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat, les Directions et la Direction de la magistrature pour la bonne collaboration durant l'année sous rapport. Des remerciements sont également adressés aux nombreux collaborateurs et collaboratrices des services ayant fait l'objet de révisions, car ils ont fait preuve de bonne volonté dans l'intérêt des contrôles effectués.

2 Statut du Contrôle des finances

2.1 Mandat et objectif

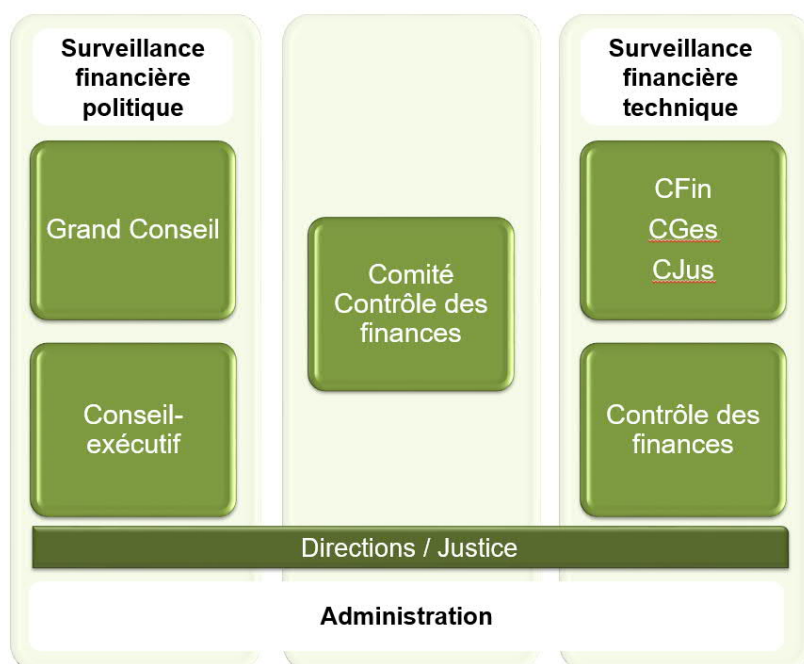
Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF).

Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière.

Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

2.2 Collaboration

Le Contrôle des finances traite directement avec la Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission de justice du Grand Conseil ainsi qu'avec le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature. Dans le cadre de son compte rendu trimestriel, il informe ces organes des principaux résultats de ses révisions, et, à leur demande, effectue des contrôles extraordinaires ou leur fournit des conseils. Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour.



Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour.

Il a en outre deux réunions par an avec chaque Direction et avec la Direction de la magistrature, consacrées aux révisions prévues et à celles effectuées, aux risques, ainsi qu'à un échange général d'informations. Des entretiens supplémentaires sont organisés en fonction des besoins et des sujets, sur des questions matérielles ou spécifiques en relation avec les comptes annuels et la présentation des comptes du canton. Quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles au bureau de la Commission des finances ainsi qu'au plénum et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

Au titre de son mandat de conseil ou de l'échange d'informations, le Contrôle des finances a, en 2020, présenté des exposés et répondu à des questions lors de séances de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

Le Contrôle des finances est :

- membre de l'Association suisse des contrôles cantonaux des finances et de son comité directeur ;
- membre de la Conférence des Chefs des Contrôles financiers des Cantons latins ;
- membre de la Conférence suisse des contrôles des finances ;
- membre de l'Association suisse d'audit interne (ASAI) ;
- membre d'EXPERTsuisse ;
- agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ;
- représenté à la Commission des Swiss GAAP RPC.

2.3 Mandat de contrôle

Le Contrôle des finances a pour tâches :

- de procéder à la révision des comptes annuels du canton ;
- de contrôler la comptabilité et la présentation des comptes ainsi que la gestion financière des unités administratives (révision des services) ;
- de contrôler les planifications et les projets de construction et leur réalisation (révision des constructions) ;
- de contrôler les systèmes informatiques qui touchent aux finances (révision de l'informatique) ;
- de procéder à la révision des comptes annuels des établissements cantonaux ;
- de remplir les mandats de contrôle attribués par la Confédération ;
- de fournir des conseils spécialisés au Conseil-exécutif, à la Commission des finances, à la Commission de gestion et à la Commission de justice ;
- d'effectuer des révisions des subventions cantonales ;
- de procéder à des contrôles extraordinaires.

Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est par ailleurs rattaché au Contrôle des finances.

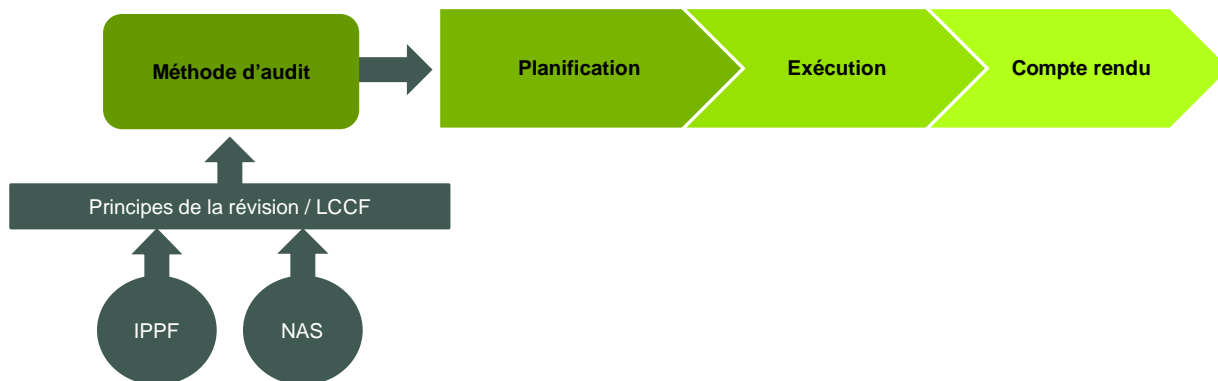
Domaines de révision du Contrôle des finances

Les contrôles du Contrôle des finances s'exercent sur la Chancellerie d'Etat, sur les sept Directions avec leurs offices et leurs services (administration centrale et administration cantonale décentralisée) ainsi que sur la justice. Les révisions sont effectuées au sein des unités administratives d'entente avec chaque Direction, avec la Chancellerie d'Etat et avec la justice. Des contrôles de processus sont effectués horizontalement au sein des Directions, offices et services. Le contrôle de l'utilisation des subventions cantonales (contrôle des subventions cantonales) relève aussi du champ de révision, tout comme la révision des comptes annuels des établissements cantonaux et les contrôles effectués en tant que service de révision, légalement ou statutairement prescrit, auprès d'organisations, pour autant qu'un intérêt public prépondérant les justifie. Le graphique ci-dessous illustre les domaines de révision du Contrôle des finances.



2.4 Méthode d'audit

Le Contrôle des finances exerce son activité conformément aux dispositions de la LCCF et dans le respect des principes reconnus de la révision. Selon l'activité, il applique les normes d'audit suisses (NAS), la norme du contrôle restreint ou le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) promulgué par l'IIA (Institute of Internal Auditors).



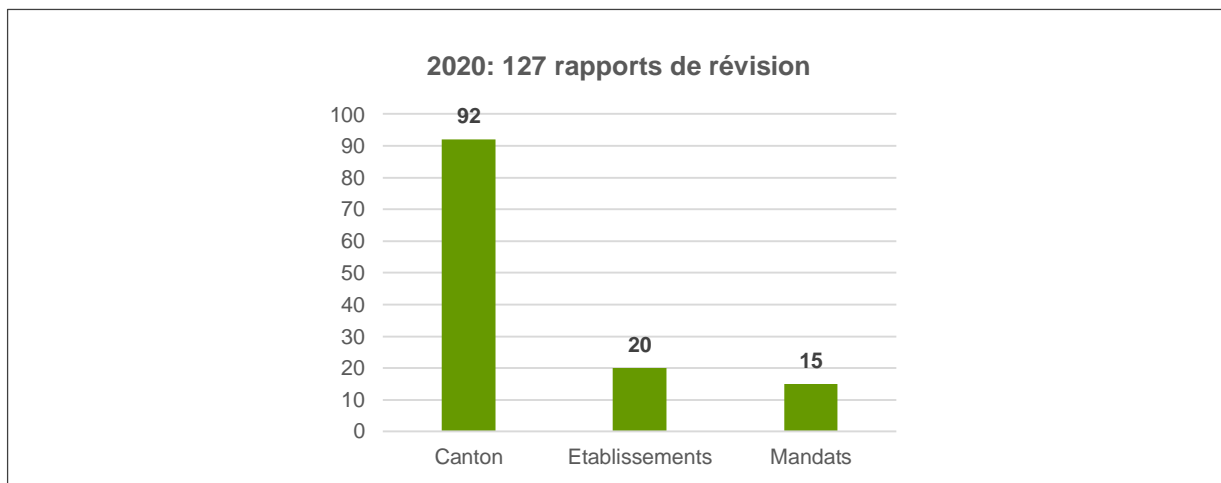
Ces principes ont un point commun : une approche axée sur les risques, qui considère les risques inhérents à l'objet du contrôle, ainsi que les processus de contrôle, de pilotage et de surveillance le concernant. Les résultats de l'évaluation des risques influencent les objectifs du contrôle. L'agilité et la pertinence sont les maîtres mots du processus, de la planification jusqu'à la rédaction du rapport, en passant par les activités de révision à proprement parler. Cette méthode a l'avantage de permettre de faire face aux changements intervenus en matière de risques et de tenir compte des attentes des destinataires du rapport d'activité.

3 Activités menées en 2020

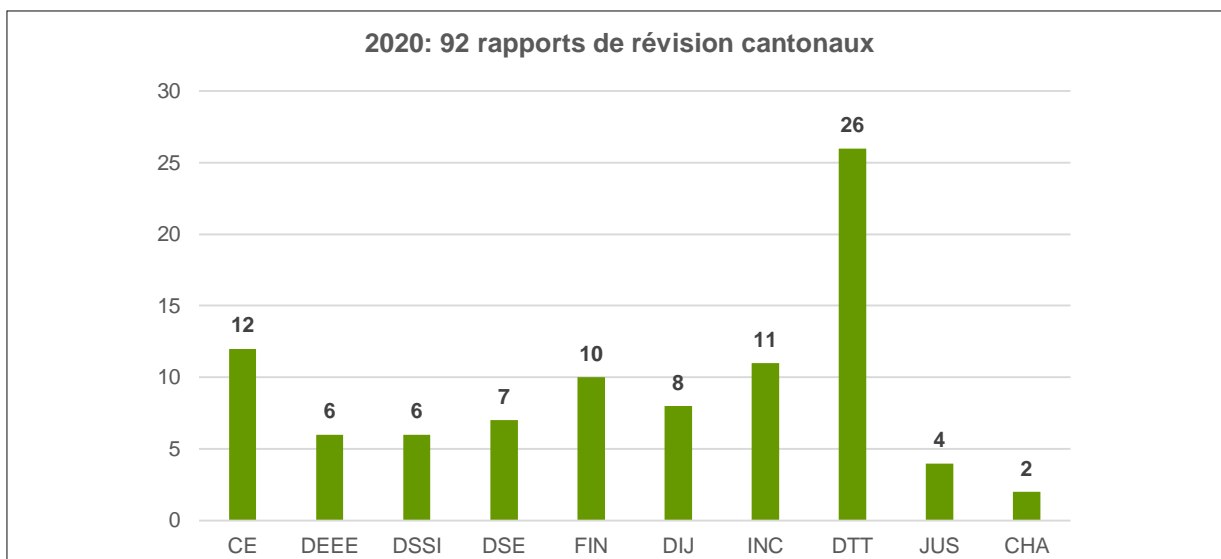
3.1 Vue d'ensemble

L'objectif du Contrôle des finances, consistant à procurer une utilité et une plus-value aux unités qu'il contrôle, au Conseil-exécutif et aux organes de surveillance politiques, a été une nouvelle fois atteint en 2020, aux plans tant qualitatif que quantitatif, malgré les conditions plus difficiles liées à la pandémie de COVID-19. Le Contrôle des finances a rédigé 127 rapports de révision au total. Avec bien plus d'un millier de recommandations, le Contrôle des finances a pu mettre en évidence des possibilités d'optimisation et formuler des indications sur la manière de réduire les risques et de renforcer l'efficacité des moyens utilisés. Mais ce sont en fin de compte les nombreux petits apports et mesures ainsi que le travail quotidien effectué avec professionnalisme par l'administration qui contribuent au niveau élevé de qualité et de fiabilité des prestations et, partant, qui génèrent la confiance justifiée des citoyens et des citoyennes vis-à-vis du canton.

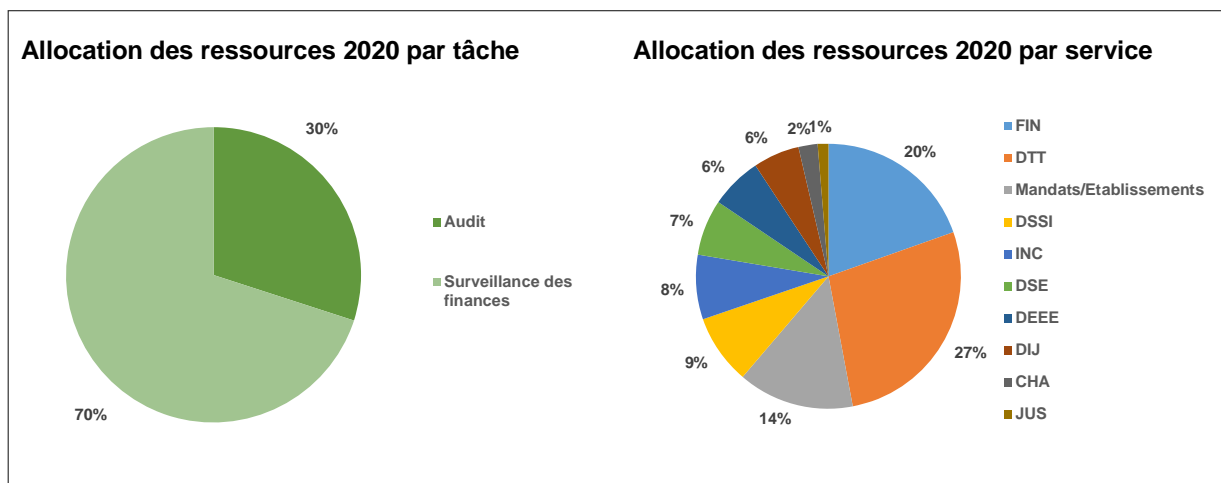
Les rapports de révision se répartissent entre le canton (Directions, Chancellerie d'Etat et autorités judiciaires), quatre établissements (Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique germanophone et Centre interrégional de perfectionnement), les mandats de révision pour lesquels le Contrôle des finances fait office d'organe de révision ainsi que les bénéficiaires de subventions cantonales.



La répartition des 92 rapports de révision cantonaux entre les Directions, la Chancellerie d'Etat et les autorités judiciaires est illustrée ci-dessous. Douze rapports concernent les comptes rendus à l'échelle du canton. Il s'agit des rapports trimestriels, du rapport d'activité ainsi que du rapport sur la révision des comptes annuels, qui sont destinés au Conseil-exécutif ainsi qu'aux commissions de surveillance du Grand Conseil (Commission des finances, Commission de gestion et, le cas échéant, Commission de justice). Une vue d'ensemble détaillée de tous les rapports figure dans les annexes I à III.



Il n'y a pas forcément de lien entre le nombre de rapports de révision et le temps de travail qui y est consacré. La procédure et la charge de travail varient en effet selon le type de révision (révision d'un service, révision des comptes annuels, contrôle extraordinaire, contrôle des subventions cantonales, audit de projet, etc.) ainsi que le niveau d'approfondissement et l'ampleur de la révision. S'agissant de l'allocation de temps, un tiers des ressources a été consacré à la révision des comptes annuels, y compris les travaux préparatoires et post-révision (travaux de bouclage) et deux tiers aux révisions dans le cadre de la surveillance des finances. L'allocation des ressources par DIR/JUS/CHA ainsi que par mandats et établissements est illustrée ci-après. L'importante charge de travail dédiée à la FIN, à hauteur d'environ un quart, s'explique notamment par la révision des comptes annuels et du bilan consolidé, qui concerne principalement cette Direction. L'allocation des ressources élevée consacrée à la Direction des travaux publics et des transports (DTT) est due au fait qu'une grande partie des investissements et de l'entretien des routes, des bâtiments et des infrastructures incombe à cette Direction.



Pandémie de COVID-19

Le coronavirus a commencé à se propager en Suisse dès le début de l'année 2020. Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a décrété un confinement à l'échelle nationale. Cette décision, tout comme l'ordre formulé par le Conseil-exécutif de privilégier autant que possible le télétravail, a eu des effets de grande portée sur l'activité de révision du Contrôle des finances. D'entente avec les Directions, le programme d'audit a été adapté tandis que les révisions, les entretiens et la communication avec les organes révisés se sont largement déroulés en mode virtuel. Les premières mesures de déconfinement sont intervenues mi-mai, si bien que le Contrôle des finances a pu progressivement reprendre ses activités de révision comme à l'accoutumée auprès des instances auditées. En octobre 2020, la Suisse, à l'instar du reste de l'Europe, a été touchée par la deuxième vague du coronavirus. A partir du 19 octobre 2020, le Contrôle des finances a ainsi travaillé pour l'essentiel en mode « révision à distance », c'est-à-dire que les révisions ont été réalisées au bureau ou en télétravail et que les entretiens se sont à nouveau déroulés par visioconférence. Les directives édictées par le Conseil fédéral et le Conseil-exécutif ont toujours été intégrées en temps utile dans le plan de protection du Contrôle des finances et appliquées de manière cohérente par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Révision totale de la LCCF

Dans le cadre de la révision totale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF), la Chancellerie d'Etat a mené une procédure de corapport auprès de toutes les Directions en automne 2019. Le Bureau du Grand Conseil, la Commission des finances et la Commission de gestion ont pris position sur la révision de la LCCF dans le cadre d'une procédure de consultation. Le Contrôle des finances a été impliqué dès le départ dans la révision de cette loi et a pu faire part de son avis divergent sur différents articles dans le rapport. La consultation sur la révision de la LCCF s'est terminée le 24 novembre 2020. Il est prévu que la Chancellerie d'Etat communique les résultats ainsi que les adaptations que le Conseil-exécutif entend apporter au projet de loi à la suite de la consultation durant le premier trimestre 2021. Le Contrôle des finances est confiant dans le fait que cette révision totale de la loi permettra de mettre à jour et de renforcer encore davantage les tâches et les responsabilités qui lui incombent ainsi que l'indépendance dont il jouit. La première lecture au Grand Conseil est planifiée pour la session d'automne 2021.

Gouvernance d'entreprise de BLS SA : traitement transparent du dossier « Modèle de compensation des différences de taux d'intérêt BLS » / attitude passive de la DTT dans son rôle de propriétaire

Dans son rapport trimestriel daté du 30 juin 2019, le Contrôle des finances a informé les commissions de surveillance et le Conseil-exécutif des observations formulées sur la manière dont la DTT avait endossé son rôle de propriétaire dans le cas de BLS SA. Il a planifié et conduit en 2020 des

contrôles de l'utilisation des subventions cantonales auprès de diverses entreprises de transport concessionnaires, en vertu de l'article 16 LCCF. Il était également prévu de procéder à un contrôle de l'utilisation des subventions cantonales auprès de BLS SA. Comme ce dernier est d'avis qu'une instance cantonale de contrôle des finances ne jouit d'aucune légitimité pour procéder à une révision dans le domaine du trafic régional de personnes, une plainte est en cours depuis mai 2020 auprès du Tribunal administratif. Le Contrôle des finances n'a pas reçu de la part de la DTT tous les documents nécessaires à l'exécution de son mandat légal. La DTT a considéré comme nulle une décision du Contrôle des finances demandant la remise des documents. Le Contrôle des finances a proposé aux instances compétentes de profiter de la révision totale de la LCCF en cours pour combler cette lacune juridique.

Le Contrôle des finances n'a pas été en mesure de remplir pleinement le devoir de surveillance et les responsabilités que la loi lui confère en ce qui concerne les événements concernant BLS SA et les services de la DTT concernés. Dans son rapport du 30 juin 2020 intitulé « Follow-up zur offenen Feststellung Quartalsbericht : Offene Aufarbeitung des Falles Zinsglättungsmodell BLS / Passivität bei der Wahrnehmung der Eigentümerrolle durch die BVD », il a informé le Conseil exécutif et les commissions de surveillance (CGes et CFin) qu'il n'était plus en mesure de procéder à la surveillance financière requise. Début 2020, la Commission de gestion du Grand Conseil a lancé une procédure d'examen sur les événements concernant BLS SA.

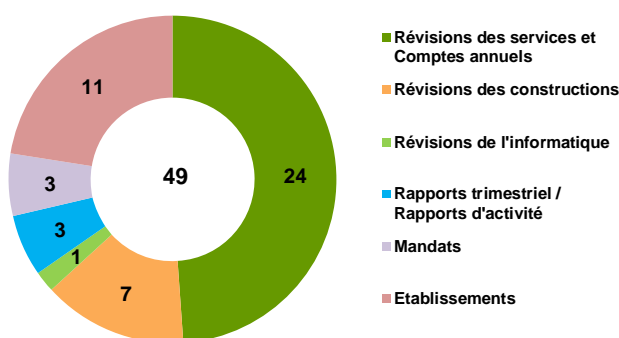
Dans un communiqué de presse du 24 novembre 2020, l'Office fédéral des transports (OFT) a indiqué que BLS SA et les Verkehrsbetriebe Luzern AG (VBL) avaient trompé la Confédération et les cantons, commanditaires de transports publics, et obtenu des subventions indues. Les commanditaires exigent le remboursement des montants concernés. Par ailleurs, l'OFT a déposé des plaintes pénales auprès des ministères publics cantonaux.

3.2 Activités de révision au 1^{er} trimestre 2020

3.2.1 Axes essentiels

Durant le premier trimestre de l'année, le Contrôle des finances est occupé par les révisions des comptes annuels imposées par la loi et les règlements. Deux tiers des ressources ont dès lors été

Nombre de rapports au 1^{er} trimestre



alloués à ces contrôles. Outre les comptes annuels du canton et de deux hautes écoles, nous avons procédé à des contrôles restreints pour deux mandats. Nous nous chargeons également des contrôles prévus par la loi sur les loteries concernant le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds d'encouragement des activités culturelles. La révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2019 a débuté en février 2020 avec l'examen des différentes unités d'organisation. Le Contrôle des finances a

procédé à des révisions d'inventaires et d'évaluations approfondies pour contrôler les actifs au bilan et à des actes de révision pour vérifier l'exhaustivité et l'évaluation des passifs auprès d'environ trente unités d'organisation clés. Sur la base des résultats provenant de l'analyse des processus lors des révisions de services inférieures à douze mois, nous avons également effectué des contrôles des mouvements pour évaluer les flux de valeurs dans le compte de résultats et le compte des investissements. Le 31 mars 2020, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur

l'examen des comptes annuels au 31 décembre 2019 et recommandé à la Commission des finances de soumettre les comptes annuels pour approbation au Grand Conseil malgré l'opinion d'audit avec réserve.

Durant le premier trimestre, le Contrôle des finances a rédigé son rapport d'activité 2019, le rapport d'activité 2019 distinct sur les contrôles réalisés dans le domaine de la construction des routes nationales ainsi que le rapport annuel sur les irrégularités 2019.

3.2.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au premier trimestre, le Contrôle des finances a établi 49 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Examen de la procédure de conservation des ouvrages d'art (OPC)

Le Contrôle des finances a procédé à un examen de la conservation des ouvrages d'art (ponts, voûtages, tunnels, galeries et murs de soutènement). Il s'est en particulier attaché à évaluer les procédures appliquées lors des inspections des ouvrages ainsi que les mesures mises en place et appliquées en réaction. Le Contrôle des finances a constaté que les processus étaient fondamentalement adaptés pour conserver les ouvrages d'art en toute sécurité. Pour garantir l'entretien et la qualité des ouvrages d'art sur le long terme, il a recommandé d'élargir l'analyse de leur état et d'élaborer une stratégie visant à la conservation à moyen et long terme de la qualité des ouvrages et à la recherche des ressources financières et en personnel nécessaires à cette fin.

Contrôle de services de l'Office des hôpitaux (ODH)

Le Contrôle des finances a audité les domaines concernés par la numérisation prévue des processus de travail (eSPA) de l'ODH. Il s'agissait des projets « Plateforme pour le relevé des données hospitalières (SDEP) » et « Traitement électronique des factures hospitalières (eRV) ». Le premier a notamment pour objectif de recueillir de manière standardisée et structurée les données hospitalières dans une base de données centralisée. Les fournisseurs de prestations qui livrent les données peuvent les contrôler et les adapter en tout temps de manière autonome dans le système SDEP. Cela permet de remplacer les prestations intermédiaires de l'ancien fournisseur de logiciel. Il a par ailleurs permis de réduire les doublons et d'harmoniser les outils d'aide et les processus utilisés. L'audit a montré que les processus ont pu être mis en œuvre avec succès au 1^{er} janvier 2020.

Nouveau bâtiment pour l'Institut de médecine légale et le Département de recherche clinique

En sa qualité de maître d'ouvrage, l'OIC a confié à une entreprise générale le mandat de planification et de réalisation du nouveau bâtiment qui accueillera les laboratoires de l'Institut de médecine légale et du Département de recherche clinique, dont le crédit s'élève à 150 millions de francs. Pour soutenir sa propre conduite de projet, l'OIC a mandaté divers prestataires de services externes. Le Contrôle des finances a constaté un potentiel d'optimisation en ce qui concerne le montant des prestations achetées, la supervision des prestations fournies et le contrôle de l'exécution du contrat. Pour ce qui est de la supervision, les prestations de l'OIC sont disproportionnées par rapport aux travaux effectués par des tiers, ce qui prêterite l'exercice de la responsabilité personnelle. En dépit des manquements constatés, le projet pourra a priori atteindre les objectifs fixés tant au niveau des coûts que des délais et de la qualité.

Vente du Viererfeld : manque de transparence dans ce dossier

Lors de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2018, le Contrôle des finances avait constaté des manquements dans la vente du Viererfeld. Dans un rapport commandé par la DTT, un consultant externe mandaté par la DTT était parvenu à la conclusion que la procédure appli-

quée dans le dossier « Viererfeld » était transparente et conforme à la loi. Le Contrôle des finances ne partage pas cette appréciation, étant d’avis que des points importants n’ont toujours pas été clarifiés, notamment en ce qui concerne le prix de vente fixé. Selon une évaluation de la valeur marchande réalisée par une société de courtage immobilier renommée, la valeur du terrain concerné était plusieurs fois supérieure au prix de vente défini. Par ailleurs, il reste des questions non résolues pour ce qui est du calcul et du décompte corrects du prélèvement de la plus-value ainsi que de l’organe compétent pour valider le contrat de vente, respectivement les bases légales pour la vente d’éléments du patrimoine financier en dessous de la valeur réelle du marché. Une audition de la Commission de gestion (CGes) réunissant des représentants de la DTT et du Contrôle des finances s’est tenue le 6 juin 2020. La CGes a décidé d’examiner le sujet dans le cadre de la haute surveillance politique.

3.3 Activités de révision au 2^e trimestre 2020

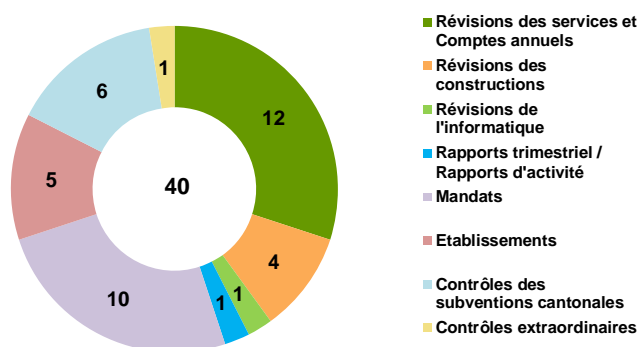
3.3.1 Axes essentiels

En mai, le Contrôle des finances a mené avec les Directions et la Direction de la magistrature les entretiens semestriels, qui ont porté principalement sur les résultats de l’activité de révision et sur

le programme de révision à venir pour le deuxième semestre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, ces entretiens se sont déroulés en mode virtuel.

La réunion périodique du Comité Contrôle des finances s’est tenue comme prévu le 6 juin 2020 : ce fut l’occasion de discuter des adaptations apportées au projet de loi sur le Contrôle des finances dans le cadre de la procédure de corapport.

Nombre de rapports au 2^e trimestre



Durant le deuxième trimestre 2020, le

Contrôle des finances a procédé à diverses révisions du bouclage statutaire et légal de mandats, en appliquant en règle générale la norme relative au contrôle restreint ou la norme d’audit suisse n° 910 « Review » (examen succinct) prévue pour les bouclages. Ainsi, le Contrôle des finances du canton de Berne a, par exemple, sur mandat du comité de surveillance du Contrôle des finances du canton de Zurich, examiné les comptes de ce dernier et procédé à une évaluation de la qualité et des prestations.

En sa qualité d’organe de révision du Contrôle des finances, la société BDO SA a réalisé fin avril 2020 une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances, ainsi qu’un examen du compte spécial de celui-ci.

3.3.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a établi 40 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Révision des comptes annuels de la HEP Berne

Le Contrôle des finances a bouclé la révision des comptes annuels au 31 décembre 2019 en avril 2020. Le rapport de l’organe de révision a été adressé au Conseil-exécutif, tandis que le rapport exhaustif sur la révision des comptes annuels au 31 décembre 2019 de la HEP Berne informait l’organe de direction de la haute école et la Direction de l’instruction publique des résultats des

contrôles. En vertu de l'article 50b, alinéa 2, de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, le Contrôle des finances est tenu d'évaluer le risque financier pour le canton. La situation financière de la HEP Berne est tendue, et la planification financière pour ces prochaines années fait état de nouvelles pertes à venir. S'il existe un risque financier pour le canton en tant que propriétaire, la poursuite des activités de la HEP Berne n'est toutefois pas mise en péril. Les liquidités de la HEP Berne sont garanties par le canton.

Révision des travaux de construction liés à la remise en état du Lindenhof, à Witzwil (OIC)

Le Contrôle des finances a procédé à un audit du projet « Remise en état du Lindenhof, à Witzwil » (crédit global CHF 55 mio.) durant la phase de planification. Il est parvenu à la conclusion que rien ne s'opposait au lancement des travaux sur la base de la planification prévue et de l'état d'adjudication des travaux. Il a identifié un potentiel d'optimisation lors de la mise au concours en ce qui concerne les consignes en matière de coûts. Le projet lauréat a dû être redimensionné à hauteur de plus de 30 millions de francs pour atteindre l'objectif en termes de coûts. Pour réaliser ces économies, il a fallu en partie revoir à la baisse le niveau d'aménagement et l'étendue de la remise en état.

Contrôle de l'utilisation des subventions cantonales pour la subvention d'investissement accordée à BEWO Oberburg (OPHA)

Le Contrôle des finances a contrôlé la subvention d'investissement d'un montant de près de 20 millions de francs, soit l'équivalent de 80 % des coûts totaux (ACE 1180/2014), accordée à la coopérative BEWO à Oberburg (ateliers pour personnes avec handicap). Le projet de construction permet à cette institution de disposer de l'espace nécessaire à son exploitation à long terme. Le Contrôle des finances a fait état de divers potentiels d'optimisation à l'OPHA pour réduire les risques financiers (planification des achats, garantie suffisante des paiements anticipés) et pour calculer la subvention de manière plus efficiente, en particulier le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Mesures urgentes pour les comptes créanciers (AF)

En vertu de l'article 6, alinéa 4, de l'ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus, l'administration cantonale devait régler les créances de tiers concernés par les mesures visant à maîtriser la crise du coronavirus dans les meilleurs délais. Le Conseil-exécutif a demandé aux services des finances des Directions et des offices de soumettre immédiatement (le jour même) toutes les factures ouvertes à une vérification des prestations et de régler ces factures le plus vite possible. Sachant qu'à ce moment-là, nombre de collaborateurs et collaboratrices faisaient du télétravail et que le canton n'utilise aucun système global de gestion des créanciers, ces factures risquaient de ne pas être examinées et libérées pour paiement conformément aux instructions, ou la documentation et la traçabilité risquaient d'être insuffisantes. Le Contrôle des finances a examiné les mesures organisationnelles et techniques prises par les offices et les Directions dans cette situation extraordinaire pour procéder au paiement de ces factures. Il a aidé les offices concernés à atteindre le niveau de sécurité requis et à réduire le risque d'actions frauduleuses. On constate que les directives de l'Administration des finances sur les variantes possibles et la mise en œuvre d'un système de contrôle interne (SCI) global ont été respectées. De même, dans la majorité des cas, des descriptions de processus ont été élaborées ou adaptées.

Contrôle de l'utilisation des subventions cantonales pour le financement initial de la société sitem-insel SA

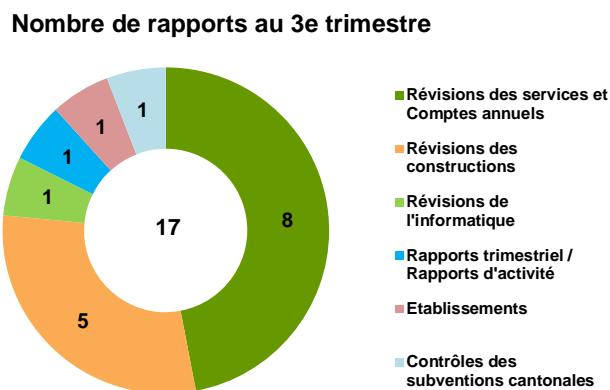
D'un montant total de 31,4 millions de francs, le financement initial versé à la société sitem-insel SA devait servir à la mise sur pied d'un centre de compétences en médecine translationnelle

et entrepreneuriat. Le Contrôle des finances a constaté que la subvention avait été utilisée conformément au but fixé. Elle a identifié un besoin d'optimisation au niveau de l'octroi de la subvention et du controlling en ce qui concerne la rentabilité à long terme visée par la société sitem-insel SA et la réduction du risque lié à un soutien financier supplémentaire de la part du canton.

3.4 Activités de révision au 3^e trimestre 2020

3.4.1 Axes essentiels

Compte tenu des absences liées aux vacances d'été et de la complexité de certaines révisions, chronophages, un nombre proportionnellement petit de rapports a été produit au troisième trimestre.



La majeure partie des ressources a été consacrée aux contrôles dans le domaine de la surveillance financière. Le Contrôle des finances a commencé la planification de l'année à venir : 120 révisions sont programmées en 2021.

Il a également lancé les travaux de planification pour la révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2020. Le Contrôle des finances a informé le Conseil-exécutif et les commissions de surveillance des grandes lignes de la planification de la révision des comptes annuels (y c. l'évaluation des risques) avec le rapport trimestriel au 30 septembre 2020.

La majeure partie des ressources a été consacrée aux contrôles dans le domaine de la surveillance financière. Le Contrôle des finances a commencé la planification de l'année à venir : 120 révisions sont programmées en 2021.

3.4.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au troisième trimestre, le Contrôle des finances a établi 17 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Audit de l'Office des immeubles et des constructions

Dans le cadre des contrôles qu'il mène à l'Office des immeubles et des constructions (OIC), le Contrôle des finances examine périodiquement le traitement et la comptabilisation correcte des transactions immobilières. Pour le processus de vente, il a conseillé à l'office compétent de prendre des mesures d'optimisation dans le domaine de la documentation, de la traçabilité des négociations tarifaires et du règlement des compétences. Ce n'est qu'en étant en possession de toutes les informations pertinentes que l'office compétent peut, à la lumière des faits, prendre la meilleure décision possible.

Projet de Campus Bienne (OIC)

Suite à d'importants dépassements de coûts, il a fallu interrompre l'appel d'offres visant à trouver une entreprise générale et relancer le projet. Après avoir examiné le projet de construction fin 2018, le Contrôle des finances a procédé à des contrôles en ce qui concerne les coûts encourus, les conditions générales de construction, le contrôle et le reporting des projets d'envergure. La mise en exploitation du campus est retardée de trois à sept ans (2025-2029), et il faut tabler sur des coûts supplémentaires directs et indirects. Le Contrôle des finances a recommandé à la DTT de présenter les répercussions financières d'une manière générale (y c. les conséquences du retard pris dans le regroupement des sites de la HES bernoise) et, le cas échéant, de procéder aux corrections de valeur nécessaires en ce qui concerne les coûts de construction déjà activés.

Révision de l'Administration des finances

Dans le cadre de la révision réalisée à l'Administration des finances (AF), le Contrôle des finances a évalué le processus de péréquation financière et de compensation des charges (PFC) ainsi que le système de contrôle interne (SCI) et les mesures prises pour réorganiser l'AF. En ce qui concerne la PFC, il juge adéquates les activités de révision menées par l'AF. Il estime toutefois que la documentation établie par l'AF lors des contrôles auxquels elle procède peut encore être améliorée. S'agissant du SCI et de la réorganisation de l'AF, le Contrôle des finances a émis d'autres recommandations d'amélioration.

Projet de nouveau bâtiment du Centre de police Berne (OIC)

Le Contrôle des finances a audité le projet de construction d'un nouveau bâtiment au Centre de police Berne, à Niederwangen (CPB). Le CF s'est surtout penché sur la justification des besoins, l'emplacement et l'évolution des coûts, ainsi que sur la clarification d'aspects économiques. D'après le Contrôle des finances, le site de Niederwangen est approprié, même s'il présente également des inconvénients (p. ex. il n'a été acquis qu'en droit de superficie). Le plafond de 270 millions de francs (plus les réserves) prévu lors de la mise au concours du projet a été largement dépassé car les idées proposées étaient plus coûteuses. Le Contrôle des finances est d'avis qu'une gestion des coûts rigoureuse, un suivi de projet étroit et une certaine retenue dans l'ajout d'exigences sont essentiels pour circonscrire au mieux les coûts de construction et éviter des dépassements de crédit.

Révision de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées

La révision de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) a principalement porté sur les soins de long séjour, et plus particulièrement la Division « Personnes âgées », dont les compétences s'étendent des établissements de long séjour jusqu'aux prestations ambulatoires. Le Contrôle des finances a procédé à d'autres contrôles dans les domaines des finances et du personnel ainsi que du système de contrôle interne (SCI). Il estime que la gestion formelle des risques de l'OPAH visant à les identifier, les catégoriser et les gérer pourrait être encore développée. Dans le domaine des soins de long séjour, il recommande de revoir le plan de contrôle existant dans la perspective des projets à venir dans le domaine des personnes âgées. Une attention particulière doit également être portée à l'intelligibilité des forfaits d'hôtellerie, de prise en charge et d'infrastructure.

Révision du Tribunal régional du Jura bernois-Seeland

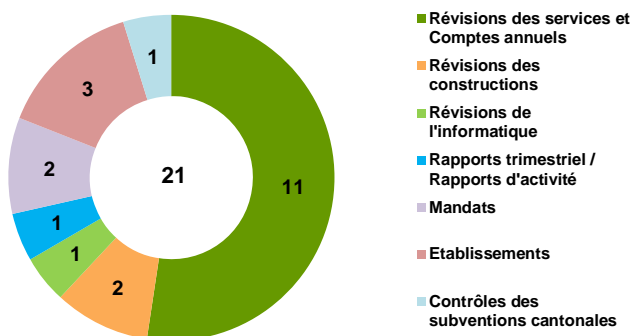
Le Contrôle des finances a procédé à une révision du Tribunal régional du Jura bernois-Seeland, dont le siège se trouve à Bienne, ainsi que de l'agence de Moutier. Il s'est attaché à contrôler la facturation des émoluments et des débours, la gestion des dépôts et des comptes courants ainsi que l'administration du personnel. Dans l'ensemble, son impression est positive. Il a toutefois identifié un besoin d'optimisation en ce qui concerne l'uniformisation des processus et les attestations des contrôles menés, et a formulé des recommandations en ce sens.

3.5 Activités de révision au 4^e trimestre 2020

3.5.1 Axes essentiels

En novembre et décembre 2020, le Contrôle des finances a mené avec les Directions, la Direction de la magistrature et la Chancellerie d'Etat les entretiens semestriels, qui ont porté principalement

Nombre de rapports au 4^e trimestre



sur les résultats de l'activité de révision en 2020 et sur le programme de révision en 2021. Le Contrôle des finances établit chaque année son plan d'audit en adoptant une approche axée sur les risques et en tenant compte des audits qu'il a effectués les années précédentes ainsi que des ressources en personnel dont il dispose. La séance prévue fin novembre entre le Comité Contrôle des finances et le Contrôle des finances n'a pas eu lieu. Le rapport du Contrôle des finances sur le compte rendu des prestations au 30 septembre 2020 a été envoyé aux membres du Comité Contrôle des finances.

Conformément à l'ACE 821 du 12 août 2020 (calendrier), en vue de la révision des comptes au 31 décembre 2020, le Contrôle des finances a procédé à des travaux de révision sur la base du bouclage des comptes élargi au 30 septembre 2020. Ces travaux avaient pour but d'identifier et de communiquer, en fonction des risques, l'éventuel besoin d'action ou les clarifications en cours de la part des Directions et/ou de l'Administration des finances pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2020.

Le Contrôle des finances a rendu compte des résultats de ses vérifications à la FIN le 20 novembre 2020. Il a fait état d'observations sur l'état général du système comptable dans le canton de Berne ainsi que de diverses constatations ponctuelles ayant des incidences importantes, pour lesquelles il estime que la Direction des finances doit agir.

Le Contrôle des finances a rendu compte des résultats de ses vérifications à la FIN le 20 novembre 2020. Il a fait état d'observations sur l'état général du système comptable dans le canton de Berne ainsi que de diverses constatations ponctuelles ayant des incidences importantes, pour lesquelles il estime que la Direction des finances doit agir.

3.5.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au quatrième trimestre, le Contrôle des finances a établi 21 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Révision de l'Office du registre du commerce

L'audit mené à l'Office du registre du commerce en 2020 a principalement porté sur son application « CR-Business », qui est exploitée en nuage selon le modèle SaaS (logiciel en tant que service). Le Contrôle des finances a également examiné la procédure liée aux émoluments. Les solutions en nuage présentent notamment un certain nombre d'avantages liés à la fourniture de services à partir d'une source unique mais aussi des risques particuliers qu'il y a lieu de réduire au maximum par des précautions et des garanties (contractuelles) adaptées. Le nouveau barème cadre de la Confédération devrait se traduire par une diminution des revenus à partir de 2021 et, partant, par un respect du principe de couverture des coûts. Le Contrôle des finances a proposé des mesures d'optimisation en ce sens.

Révision du projet de contournement de Thoune par le nord (TBA)

Les principaux travaux de la route de contournement de Thoune par le nord se sont achevés en 2017. Le Contrôle des finances avait déjà procédé à des contrôles en 2013 (planification) et en

2016 (réalisation). Le décompte de crédit n'est pas encore terminé mais le projet devrait clôturer largement en dessous des 101,7 millions de francs approuvés. Le Contrôle des finances est d'avis que ce projet routier est une véritable réussite. Outre le potentiel d'optimisation au niveau de la gestion des travaux supplémentaires lors de contrats de services, il a en particulier attiré l'attention sur une situation concernant la vente d'un terrain.

Révision de l'Office des ponts et chaussées (OPC) – arrondissements d'ingénieur en chef I et IV

En septembre et octobre 2020, le Contrôle des finances s'est attaché principalement à contrôler les procédures liées aux installations, aux achats, à la protection contre le bruit et au personnel dans les arrondissements d'ingénieur en chef (AIC) I et IV. L'OPC est dirigé et organisé essentiellement de manière décentralisée dans les quatre AIC. Une centralisation des ressources dans le domaine de la conduite, de la planification, des achats, de la surveillance et des services centraux pourrait améliorer la performance, les suppléances, et rendre l'utilisation des ressources plus efficiente et efficace. Le projet lancé par l'OPC est judicieux. Le Contrôle des finances a proposé diverses mesures d'optimisation.

Révision du Centre de formation professionnelle et continue de Lyss (BWZ Lyss) et du Centre de formation professionnelle de Bienne (CFP Bienne)

Tant le BWZ de Lyss que le CFP de Bienne proposent des formations en mode dual ainsi que des cours de formation continue. Ces deux écoles professionnelles sont placées sous la surveillance de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP). Le Contrôle des finances a évalué le système de contrôle interne, qui permet de garantir le décompte complet et correct des contributions aux frais de scolarisation et leur refacturation, de même qu'il a contrôlé le respect des prescriptions en matière de droit du personnel. Le Contrôle des finances a tiré un bilan globalement positif. Il serait toutefois possible d'améliorer l'encaissement complet et correct des revenus.

Contrôles des subventions cantonales dans le domaine de la culture

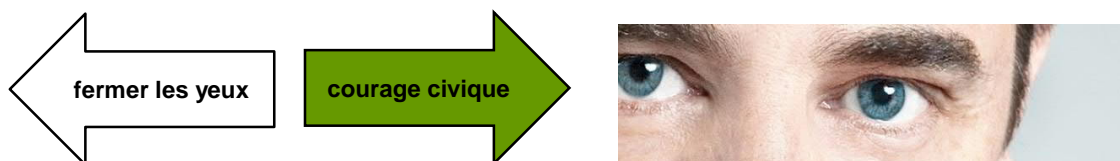
En 2020, le Contrôle des finances a procédé à deux contrôles des subventions cantonales dans le domaine de la culture. En août, le premier contrôle a porté sur la fondation Konzert Theater Bern. Au dernier trimestre 2020, le second contrôle a concerné la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne. Dans l'ensemble, ces deux institutions culturelles se sont vu octroyer des subventions à hauteur de quelque 22 millions de francs. La révision a principalement porté sur l'utilisation de ces subventions cantonales. Le rapport établi à l'intention des deux institutions s'est accompagné, en parallèle, d'une série de recommandations destinées à l'Office de la culture, qui est responsable de l'octroi des subventions et de la surveillance de ces deux acteurs culturels. Ces recommandations portent pour l'essentiel sur des améliorations possibles du système de contrôle interne (SCI) en ce qui concerne le calcul des subventions et le pilotage financier. La situation pourrait également être améliorée en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance d'entreprise publique et les exigences visant à favoriser la transparence.

3.6 Effet des activités du Contrôle des finances

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que la rentabilité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – aux plans qualitatif et quantitatif – dans un contrôle des effets. Ainsi le potentiel d'épargne estimé par le Contrôle des finances (dépenses en moins ou recettes en plus) pour 2020 se situait-il autour de 14 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes et par des constatations résultant de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2019, ainsi que les importants montants, non quantifiables de manière absolue, qui résultent des mesures d'amélioration. Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les responsables concernés.

4 Service chargé d'enregistrer les irrégularités

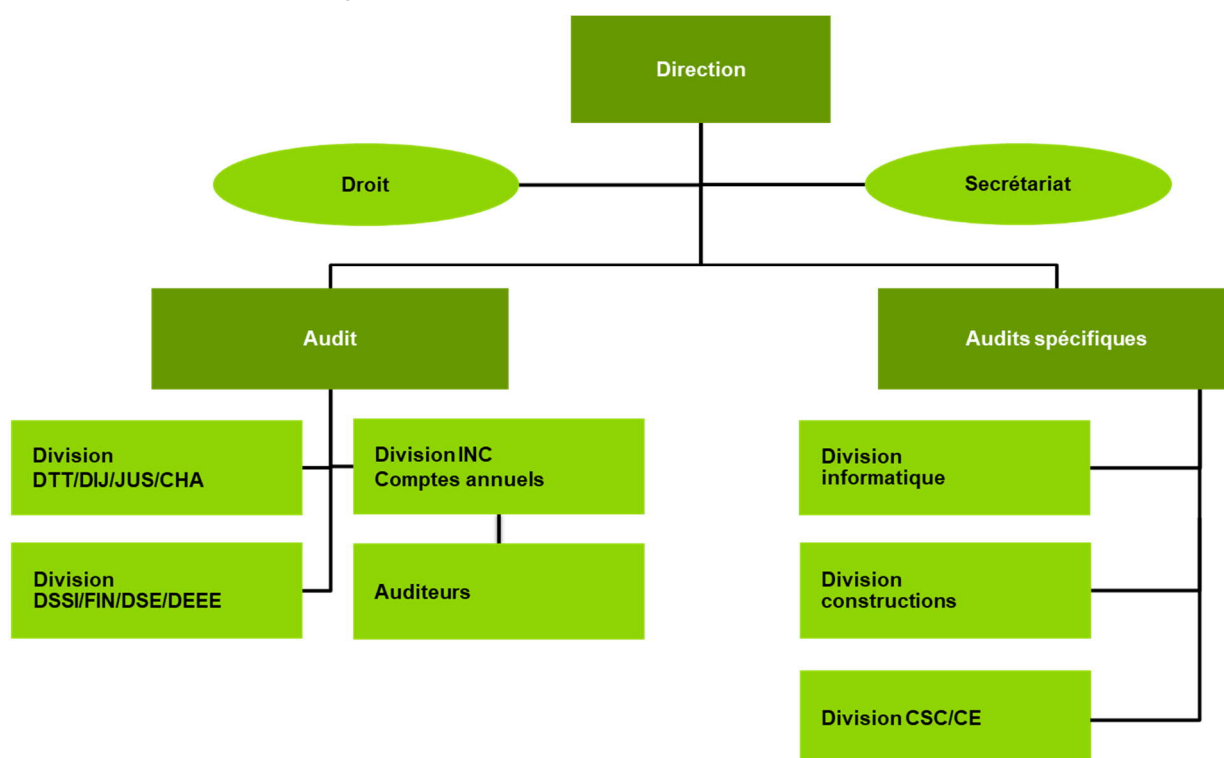
Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est rattaché au Contrôle des finances. C'est l'un des nombreux instruments à disposition de l'administration cantonale pour réduire les risques. Les signalements reçus montrent que ce service créé par le canton a permis d'apporter des plus-values supplémentaires dans l'intérêt de l'administration et de réduire les risques dans le domaine financier. Il est important de continuer à accroître la notoriété de ce service et d'utiliser le potentiel existant pour identifier les manquements à tous les niveaux de l'administration.



5 Qui sommes-nous ?

5.1 Organisation

La direction est composée du chef de la section Audit et du chef de la section Audits spécifiques. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



5.2 Personnel

	Hommes au 31.12.	Femmes au 31.12.	Moyenne annuelle en postes à 100 % (EPT)
2019	18	9	22,2
2020	15	9	22,5

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des experts comptables diplômés, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise, des architectes et des professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Cinq collaborateurs (dont deux en raison d'un départ à la retraite) ont quitté le Contrôle des finances au cours de l'année. Leurs postes ont pu être repourvus et des personnes qualifiées y ont été affectées.

La formation continue interne et externe a été, cette année encore, à la fois sollicitée et encouragée. Outre la participation à des séminaires et colloques externes, les collaboratrices et collaborateurs se sont perfectionnés en assistant à des formations ciblées régulièrement organisées en

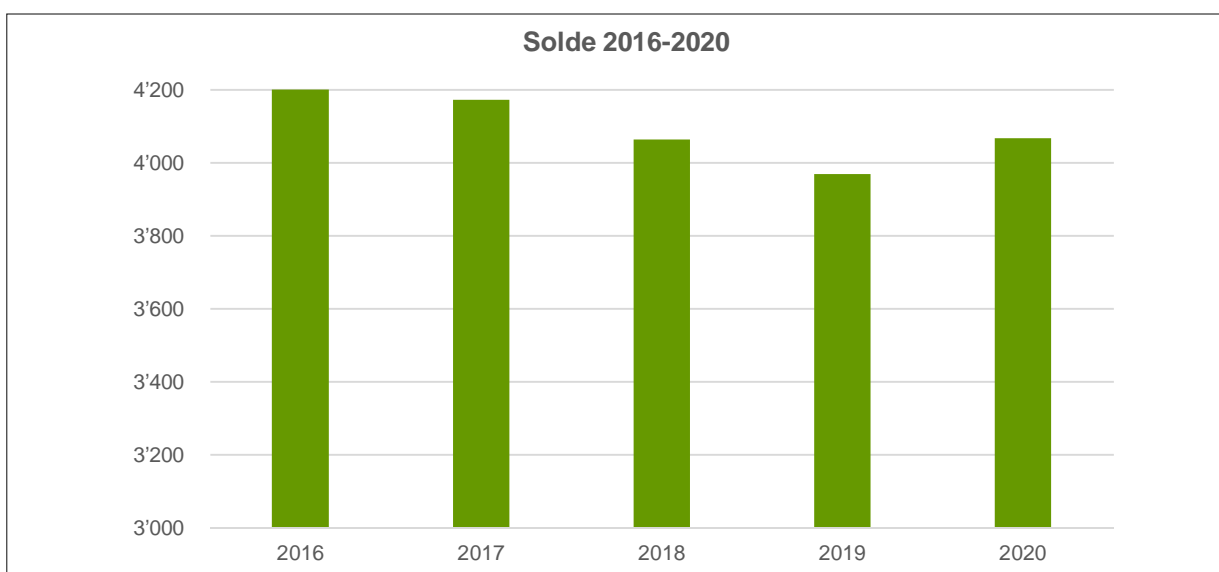
interne. Ce perfectionnement a permis aux collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'une certification de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et des associations sectorielles de satisfaire aux exigences pour obtenir leur agrément et leur accréditation.

5.3 Finances / Prestations

Comptes en milliers de francs	2020	2019
Charges de personnel	-3964	-3797
Autres charges	-556	-595
Charges	-4520	-4392
Revenus	453	424
Revenus	453	424
Solde	-4067	-3968
Investissements	0	8

Le Contrôle des finances tient un compte spécial, dont la vérification est confiée à un organe de révision externe. Le rapport de révision est adressé au Conseil-exécutif et à la Commission des finances.

Après que le solde a pu être continuellement réduit au cours des dernières années, il a légèrement progressé en 2020 sous l'effet de charges de personnel plus élevées.



Dans le cadre d'un rapport semestriel sur les finances et les prestations, le Contrôle des finances rend compte du résultat des comptes au Comité Contrôle des finances et l'informe dans le même temps du degré de réalisation des objectifs de prestations. La société BDO AG procède chaque année, en sa qualité d'organe de révision externe, à une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances à l'intention du Conseil-exécutif et de la Commission des finances. Elle confirme que le Contrôle des finances a une nouvelle fois effectué un travail techniquement irréprochable en 2020.

5.4 Autres activités

Des collaborateurs et collaboratrices du Contrôle des finances ont, en 2020 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle « Fachvereinigung der Finanzkontrollen » et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement. En sa qualité de membre de la Commission SWISS GAAP RPC, le chef du Contrôle des finances collabore au groupe de travail Processus d'examen des subventions, allocations et aides financières.

6 Perspectives

L'objectif du Contrôle des finances est d'assurer, en 2021 aussi, à la fois la qualité de son travail et la satisfaction de sa clientèle.

Outre l'accomplissement des tâches principales, les priorités suivantes ont été fixées :

- mise en œuvre d'optimisations internes au Contrôle des finances en vue de l'amélioration permanente et de l'assurance de la qualité, notamment du développement continu du manuel méthodologique ;
- collaboration active à la révision de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) en cours ;
- amélioration continue de la signature électronique introduite en 2020 dans le sillage de l'introduction des certificats, en lien avec la numérisation ;
- création d'un nouveau site web pour le Contrôle des finances dans le cadre du projet cantonal « newweb@be » ;
- suivi des répercussions de la pandémie de COVID-19 tant en ce qui concerne les risques en matière de révision que les procédures de révision, et intégration agile.

Le Contrôle des finances entend rester un partenaire critique, fiable et loyal à la fois du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, et contribuer par son travail à ce que la gestion de l'administration cantonale soit économique et axée sur les processus.

Berne, le 27 janvier 2021

Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund
Chef du Contrôle des finances

L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances

Annexes

I Liste des rapports de révision concernant tout le canton

Rapports au Conseil-exécutif et aux commissions de surveillance	Date
Quartalsbericht per 31.12.2019	22.01.2020
Tätigkeitsbericht 2019	29.01.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 – Zwischenstand vom 6.2.2020	06.02.2020
Jahresbericht der Whistleblowingstelle 2019	20.02.2020
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019	25.03.2020
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2019	25.03.2020
Quartalsbericht per 31.03.2020	16.04.2020
Bericht Sonderprüfung Beizug von externen Experten	14.05.2020
Bericht Follow-up zur offenen Feststellung Quartalsbericht : Offene Aufarbeitung des Falles Zinsglättungsmodell BLS / Passivität bei der Wahrnehmung der Eigentümerrolle durch die BVD	30.06.2020
Quartalsbericht per 30.06.2020	09.07.2020
Quartalsbericht per 30.09.2020	15.10.2020
Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2020	20.11.2020

Rapports concernant la Chancellerie d'Etat	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur STA	27.02.2020
Bericht « Programm Digitale Geschäftsführung und Archivierung (DGA) »	16.07.2020

Rapports concernant la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur WEU	27.02.2020
Bericht Inforama	27.05.2020
Bericht Kantonales Laboratorium (KL)	19.06.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung Anschubfinanzierung an die sitem-insel AG (AWI)	26.06.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung Anschubfinanzierung an die sitem-insel AG (Staatsbeitragsempfänger)	26.06.2020
Bericht Amt für Landwirtschaft und Natur (Abteilung Direktzahlungen)	16.12.2020

Rapports concernant la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	Date
Bericht Spitalamt	30.01.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur GSI	27.02.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung Investitionsbeitrag an die BEWO Oberburg (ALBA)	12.05.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung Investitionsbeitrag an die BEWO Oberburg (Staatsbeitragsempfänger)	12.05.2020
Bericht Alters- und Behindertenamt	23.09.2020
Bericht Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache HSM, Münchenbuchsee	20.10.2020

Rapports concernant la Direction de l'intérieur et de la justice	Date
Bericht Betreibungs- und Konkursämter	03.03.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur DIJ	27.02.2020
Bericht Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde (KESB)	05.05.2020
Bericht Grundbuchämter	18.05.2020
Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2019 (BAG)	09.06.2020
Bericht Amt für Sozialversicherungen	19.06.2020
Bericht Generalsekretariat DIJ : Beitrag an die Landeskirchen	24.06.2020
Bericht Handelsregisteramt Kanton Bern	29.10.2020

Rapports concernant la Direction de la sécurité	Date
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 des Lotteriefonds	21.01.2020
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 des Sportfonds	21.01.2020
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 Lotterie- und Sportfonds	21.01.2020
Bericht Generalsekretariat SID	17.02.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur SID	27.02.2020
Bericht Strassenverkehrs- und Schifffahrtsamt	08.05.2020
Bericht Jugendheim Lory	18.08.2020

Rapports concernant la Direction des finances	Date
Bericht Steuerverwaltung, Zentrale Veranlagungsbereiche, Abteilung Verrechnungssteuer	22.01.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur FIN	27.02.2020

Rapports concernant la Direction des finances	Date
Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art. 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2019	28.04.2020
Bericht Sofortmassnahmen Kreditorenrechnungen	18.05.2020
Bericht ICT-Projektprüfung « UserMgmt@BE » (KAIO)	26.05.2020
Bericht Steuerverwaltung	06.07.2020
Bericht Personalamt	29.07.2020
Bericht Kantonales Amt für Informatik und Organisation	19.08.2020
Bericht Finanzverwaltung	23.09.2020
Prüfungsbericht III-2020 ERP-Projekt	14.10.2020

Rapports concernant la Direction de l'instruction publique et de la culture	Date
Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 des Kulturförderungsfonds	14.01.2020
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 Kulturförderungsfonds	14.01.2020
Bericht Amt für Kindergarten, Volksschule und Beratung	27.01.2020
Bericht Generalsekretariat BKD	29.01.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur BKD	27.02.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung Stiftung Konzert Theater Bern (Staatsbeitragsempfänger)	20.08.2020
Bericht Mittelschul- und Berufsbildungsamt	23.11.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung Stiftung Konzert Theater Bern und Stiftung Kunstmuseum Bern (Amt für Kultur)	24.11.2020
Bericht Amt für Hochschulen	02.12.2020
Bericht Berufs- und Weiterbildungszentrum Lyss	15.12.2020
Bericht Berufsbildungszentrum Biel-Bienne	16.12.2020

Rapports concernant la Direction des travaux publics et des transports	Date
Bericht Erneuerung Saanenmöserstrasse (Priorität 3)	22.01.2020
Bericht Amt für Wasser und Abfall	24.01.2020
Bericht Verkehrssanierung Worb	29.01.2020
Tätigkeitsbericht 2019 über die Prüfung im Bereich des Nationalstrassenbaus	13.02.2020
Bericht Baugeschäft 'Dach- und Fassadensanierung Mannschaftskaserne, Bern'	13.02.2020
Bericht Baugeschäft 'Neubau Rechtsmedizin und Klinische Forschung'	25.02.2020

Rapports concernant la Direction des travaux publics et des transports	Date
Bericht Prozessprüfung Substanzerhaltung Kunstbauten 2019 (TBA)	06.03.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur BVD	27.02.2020
Bericht Baugeschäft 'Verkehrssanierung Aarwangen-Langenthal Nord – Projektierung'	20.03.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung regionaler Personenverkehr (RPV) Berner Oberland-Bahnen AG (BOB), (AÖV)	24.04.2020
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung regionaler Personenverkehr (RPV) Berner Oberland-Bahnen AG (BOB), (Staatsbeitragsempfänger)	24.04.2020
Bericht Baugeschäft « Witzwil, Instandsetzung Lindenhof »	27.04.2020
Bericht Baugeschäft « Erneuerung Tiefenaustrasse »	01.05.2020
Bericht Baugeschäft « T6 Instandsetzung und Lärmschutzmassnahmen Brügg »	20.05.2020
Bericht Baugeschäft « Zollikofen, Inforama Rinderstall »	19.06.2020
Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude	07.07.2020
Bericht Baugeschäft « Instandsetzung Tunnel Susten » (TBA/OIK I)	18.08.2020
Bericht Baugeschäft « Bern, UPD Waldau Druckwasserleitung »	20.08.2020
Bericht Baugeschäft « Neubau Polizeizentrum Bern, Niederwangen »	26.08.2020
Bericht Baugeschäft « Wasserbauprojekte Dritter »	15.09.2020
Bericht Baugeschäft « Umgestaltung Ortsdurchfahrt Huttwil »	15.09.2020
Bericht Generalsekretariat BVD	15.10.2020
Baugeschäft « Instandstellungsprojekt Hochwasserschutz Aare, Farhubel »	09.11.2020
Bericht Tiefbauamt – Dienstleistungszentrum	07.12.2020
Bericht Tiefbauamt – Oberingenieurkreise I und IV	07.12.2020
Baugeschäft « Projektprüfung Bypass Thun Nord »	14.12.2020

Rapports concernant les autorités judiciaires	Date
Bericht ICT-Änderungsmanagement	06.01.2020
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 : Feststellungen zur JUS	27.02.2020
Bericht Staatsanwaltschaft Region Berner Jura – Seeland	30.06.2020
Bericht Regionalgericht Berner Jura – Seeland	15.09.2020

II Rapports concernant des établissements cantonaux

Université de Berne	Date
Bericht Klinik für Oralchirurgie und Stomatologie	15.01.2020
Bericht World Trade Institute	09.03.2020
Bericht Kreditorenworkflow (Finanzabteilung)	10.03.2020
Bericht Bewirtschaftung der Fonds (Finanzabteilung)	10.03.2020
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2019 der Universität Bern	17.03.2020
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 der Universität Bern	17.03.2020
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2019 der Universität Bern	17.03.2020
Bericht Laboratorium für Hochenergiephysik	07.09.2020
Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision der Universität Bern	23.11.2020

Haute école pédagogique bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2019 der Pädagogischen Hochschule Bern	07.04.2020
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 der Pädagogischen Hochschule Bern	07.04.2020
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2019 der Pädagogischen Hochschule Bern	07.04.2020
Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision der Pädagogischen Hochschule Bern	17.12.2020

Haute école spécialisée bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2019 der Berner Fachhochschule	26.03.2020
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2019 der Berner Fachhochschule	26.03.2020
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2019 der Berner Fachhochschule	26.03.2020
'Prüfungsbescheinigung zuhanden Innosuisse'	26.03.2020
Prüfungsfeststellungen zur Zwischenrevision der Berner Fachhochschule	11.12.2020

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan	Date
Rapport de l'organe de surveillance sur les comptes annuels 31.12.2019	27.05.2020
Management Letter Révision des comptes annuels 2019	27.05.2020

III Liste des mandats de révision en 2020

Institution	Date
Verein Hauptstadtregion Schweiz (HSR-CH), Bern	06.03.2020
Berner Design Stiftung, Bern	03.04.2020
Finanzkontrolle des Kantons Zürich (Eigene Rechnung 2019)	04.05.2020
Finanzkontrolle des Kantons Zürich (Qualitätsbeurteilung 2019)	04.06.2020
Bernische Denkmalpflege-Stiftung, Bern	14.05.2020
Papavramidès-Stiftung, Bern	20.05.2020
Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy	04.06.2020
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) und angeschlossene Institutionen :	
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizer Weltatlas 	03.02.2020
<ul style="list-style-type: none"> • Institut für Externe Schulevaluationen auf der Sekundarstufe II (IFES) 	20.02.2020
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern 	02.04.2020
<ul style="list-style-type: none"> • Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB) 	02.04.2020
<ul style="list-style-type: none"> • Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV) 	02.04.2020
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM) 	02.04.2020
GELAN-Espace-Mittelland, Bern	08.10.2020
Qualitäts- und Leistungsbeurteilung der Eidgenössischen Finanzkontrolle (EFK)	21.10.2020
